



La politique Étrangère

soutiennent l'efficacité économique. Le Canada s'efforce d'harmoniser et d'intégrer la prise des décisions commerciales et environnementales, aux plans national et international, en favorisant la coopération et la coordination à tous les niveaux.

- ❑ En février 2001, nous avons déposé au Parlement « Action 2003 », la stratégie de développement durable du MAECI, qui s'articule autour de six objectifs, y compris la consolidation des liens entre la promotion du commerce et la politique commerciale, d'une part, et la protection de l'environnement, de l'autre.
- ❑ Conformément à la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le Canada effectuera des analyses environnementales stratégiques des négociations commerciales afin d'aider les négociateurs à tenir compte des facteurs écologiques dans la négociation d'accords commerciaux.
- ❑ Le Canada a signé des accords de coopération environnementale avec les États-Unis et le Mexique dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ainsi qu'avec le Chili aux termes de l'accord de libre-échange intervenu avec ce pays. Il tiendra compte des facteurs environnementaux dans la négociation d'autres accords de libre-échange bilatéraux ou régionaux.

États-Unis

- ❑ Le Canada et les États-Unis partagent une frontière longue de près de 9 000 kilomètres.
- ❑ La coopération gouvernementale entre les deux pays a débuté en 1909 grâce au Traité sur les eaux limitrophes, aux termes duquel a été créée la Commission mixte internationale. Celle-ci a commencé ses travaux en 1912 avec pour mandat de prévenir et de résoudre les différends concernant les eaux limitrophes ainsi que tout autre problème que lui soumettraient les deux gouvernements.
- ❑ Depuis 1909, les deux gouvernements ont négocié une série d'accords bilatéraux portant sur des questions environnementales communes (oiseaux migratoires, qualité de l'eau et de l'air).